

DOSSIER DE PRESSE

Plan rivières karstiques 2022 - 2027

Premier bilan

Mardi 27 juin 2023

LES PARTENAIRES DU PLAN

Le plan rivières karstiques est piloté par :

- Les services de l'État dans le Doubs ;
- Le Département du Doubs ;

Il est mis en œuvre avec l'appui des partenaires suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
 - L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
 - Les deux EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre ;
 - L'EPTB Saône et Doubs.
-

Les rivières karstiques en quelques mots.

Le karst est une formation géologique dans laquelle l'eau souterraine s'accumule, circule et émerge. Selon une estimation récente, près de 50 % du territoire français est concernée par les formations karstiques.

Dans ce milieu, l'eau modifie profondément la roche dans laquelle elle circule au point de créer des cavités parfois pénétrables par l'homme lorsqu'elles sont, au moins en partie, abandonnées par les écoulements souterrains. Le karst présente ainsi un réseau de circulations souterraines complexes permettant l'écoulement et le stockage de l'eau souterraine qui aboutit à des sources nombreuses, au débit variable.

Le milieu karstique est caractérisé par une facilité de l'infiltration de l'eau dans la roche, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux pollutions (l'eau s'écoulant directement dans la roche, sans dilution ni filtration des polluants jusqu'aux sources). Cette vulnérabilité présente cependant une caractéristique intéressante : la qualité de l'eau peut être rapidement modifiée (à l'échelle du cycle hydrologique) à la suite de changements dans les rejets de pollutions.

De quoi justifier un effort rapide pour la reconquête de la qualité de ces eaux au sein de ce plan rivières karstiques 2022 – 2027.

Avant-propos

Depuis le début des années 2010, les rivières comtoises, et notamment la Loue, connaissent une dégradation de la qualité de leurs eaux.

Les acteurs du département du Doubs ont ainsi engagé une démarche collective afin de réduire drastiquement les différentes pollutions aquatiques et de tendre vers l'excellence environnementale de notre territoire.

Compte tenu de la nature karstique du sous-sol du massif jurassien, qui rend les rivières comtoises particulièrement vulnérables aux pollutions, cet objectif passe par un travail d'amélioration dans chaque secteur d'activité ayant potentiellement des impacts environnementaux afin de :

- **préserver les eaux des substances indésirables ;**
- **préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.**

Cette exigence d'excellence est d'autant plus renforcée dans un contexte de changement climatique, qui accentue les pressions sur les milieux aquatiques du département. Face au risque de raréfaction de la ressource en eau, la préservation de la qualité de l'eau ne peut s'envisager sans une attention particulière sur sa quantité disponible.

L'ensemble des différents usages et activités s'exerçant sur les bassins versants doit donc faire l'objet d'une attention renouvelée et permanente.

La restauration de la Loue et des rivières comtoises demandera un effort long et continu de tous, mais, d'ores et déjà, la conférence départementale de l'eau a permis d'initier une dynamique et de tracer la voie vers la reconquête. Le plan rivières karstiques signé en 2022 vise donc, par l'ensemble des thématiques et des actions qu'il embrasse, à reconquérir la qualité des eaux des rivières karstiques de notre département et préserver la ressource disponible.

Piloté par l'État et le Département du Doubs, il a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs pour une action efficace et visible à l'échelle de notre territoire.

Ce plan s'organise en 4 axes :

1. Gouverner

Par un pilotage resserré, nous assurerons la mise en œuvre efficiente du plan auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

2. Connaître

Par une meilleure connaissance des milieux, nous progresserons dans l'appréhension et la résolution des problématiques.

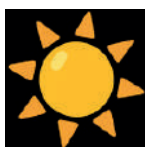
3. Agir

Par une action sur l'ensemble des leviers (qualitatifs, quantitatifs et de préservation des milieux), nous atteindrons des résultats concrets.

4. Communiquer

Par une harmonisation de l'information disponible et une valorisation de nos actions, nous ferons de ce plan une réussite visible par toutes et tous.

Légende



Actions avec des résultats probants à poursuivre



Actions avec des premiers résultats à amplifier



Actions à impulser

Axe 1 : Mettre en place une gouvernance adaptée

Contexte

Les signataires du plan rivières karstiques 2022 - 2027 ont mis en place un pilotage resserré, permettant une diffusion efficace des actions à tous les acteurs concernés et une mobilisation de tous les leviers.

Un pilotage resserré...

Une task force est créée, constituée des signataires de ce plan. Elle se réunit en plénière une fois par an.

Les membres de la force opérationnelle :

- L'État ;
- Le Département du Doubs ;
- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ;
- L'EPAGE Doubs Dessoubre ;
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cette force opérationnelle, pilotée par la Direction départementale des Territoires du Doubs (DDT) et le département du Doubs, a, notamment, en charge les actions suivantes :




- Pilotage du plan rivières karstiques et des actions associées ;
- Publication d'un tableau de bord et d'indicateurs synthétiques de suivi de l'avancement des projets et des actions ;
- Rendu-compte de l'avancement du plan dans les instances des EPAGE ;
- Suivi de la diffusion du plan auprès de l'ensemble des acteurs de terrain.





...qui permet une mobilisation de tous les leviers

Sur le terrain, la mise en œuvre du plan est permise par la mobilisation de tous les leviers par les acteurs de terrain :

- *Via* les contrats de rivière, de bassin ou de territoire des EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre et de l'ETPB Saône et Doubs avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- En mobilisant le programme LIFE, instrument financier de la Commission Européenne pour le soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat.

Les actions actuellement menées

Mettre en place un pilotage resserré	N° de l'action	Action	Pilote(s)	Partenaires associés	Météo
	1.0	Réunir la task force du plan rivières karstiques	- DDT - CD25	- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) - EPAGE Doubs Dessoubre (DD) - EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (HDHL)	
	1.1	Projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE)	- EPAGE HDHL - EPAGE DD	- Syndicat Mixte Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)	
	1.2	Rendre compte dans les instances des EPAGE (CLE, comité stratégique) des avancées	- DDT - CD25	- EPAGE HDHL - EPAGE DD	

Mobiliser tous les leviers	N° de l'action	Action	Pilote(s)	Partenaires associés	Météo
	1.3	Via le contrat de l'EPAGE Haut Doubs-Haute Loue avec l'Agence de l'eau RMC	- EPAGE HDHL	- CD25 - DDT - AERMC	
	1.4	Via le contrat de rivière Vallée du Doubs	EPTB Saône et Doubs (SD)	AERM CD25 DDT	
	1.5	Via le contrat de l'EPAGE Doubs-Dessoubre avec l'Agence de l'eau RMC	- EPAGE DD	- CD25 - DDT - AERMC	
	1.6	Via la mobilisation de LIFE Climat 2021 - 2027	- EPAGE HDHL - EPAGE DD - Conservatoire des espèces naturelles - Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray - Parc Naturel Régional du Haut Jura	- AERMC - CE - CD25 - ADEME - MTES - CR BFC	

Focus sur ...

Action 1.1 : Projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE)

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

La démarche des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau doit permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

Il doit :

- respecter la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ;
- anticiper le changement climatique ;
- s'adapter au changement climatique.

Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles). Ainsi, le PTGE vise à faciliter une approche globale et co-construite de la ressource en eau dans les territoires.

Le PTGE est pensé sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il est élaboré dans une perspective d'arriver sur la durée à un équilibre entre besoins et ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau et à s'y adapter...

Il s'appuie sur un diagnostic et un dialogue avec les acteurs du territoire et permet de déterminer le programme d'actions à mettre en œuvre.

Le SDAGE 2022/2027 identifie quatre PTGE à élaborer pour le département :

- Le PTGE porté par l'EPAGE HDHL qui prendra la suite d'un premier document (plan de gestion de la ressource en eau - PGRE) ;
- Le PTGE porté par l'EPAGE Doubs-Dessoubre ;
- Le PTGE porté en interdépartemental par le SAGE Allan (coordination Territoire-de-Belfort) ;
- Le PTGE porté en interdépartemental par le Syndicat mixte de la moyenne vallée de l'Ognon (coordination Haute-Saône).

Axe 2 : Mieux connaître




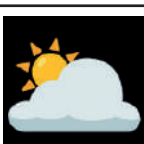

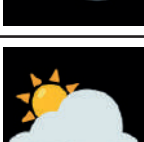
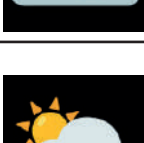

Contexte



Les actions relatives à la connaissance figurant au sein du plan rivières karstiques 2022 – 2027 visent à garantir la durabilité et la pérennité des actions entreprises.

En effet, de nombreuses études sont prévues par le plan afin d'anticiper les conséquences du changement climatique ou mieux connaître les conséquences de nos actions actuelles.

Cet axe du plan vise aussi à consolider et fiabiliser les données en notre possession, notamment sur les prélèvements de la ressource, et à accompagner tous les acteurs dans l'appropriation de ces connaissances.

Les actions actuellement menées

	N° de l'action	Action	Pilote(s)	Partenaires associés	Météo
Réaliser des études	2.0	Étude prospective sur l'impact du changement climatique sur le périmètre Haut Doubs Haute Loue	- EPAGE HDHL	- AERMC - DDT - CD25	
	2.1	Étude prospective sur l'impact du changement climatique sur le périmètre Doubs Dessoubre	- EPAGE DD	- AERMC - DDT - CD25	
	2.2	Etude de l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du bassin de la Saône et du Doubs et sur les milieux et usages des axes Saône et Doubs	- EPTB SD	- AERMC	
	2.3	Études de délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'AEP (RKM)	- EPAGE HDHL - EPAGE DD - Collectivités Territoriales compétentes en matière d'assainissement de l'eau potable	- AERMC - DDT - CD25	
	2.4	Étude des flux admissibles sur le bassin de la Loue	- EPAGE HDHL	- AERMC - DDT - CD25 - Chambre d'agriculture	
	2.5	Programme Nutrikarst	- Bureau de recherches géologiques et minières - AERMC	- CR BFC - CD25 - EPAGE - Chambre d'agriculture	
	2.6	Pôle karst (EPTB) : analyse croisée de l'évolution des paramètres physico-chimiques et micropolluants et de l'hydrologie sur le massif du Jura	- ETPB SD	- AERMC - CD25 - CR BFC - DREAL	
	2.7	Étude sur le devenir des boues de stations d'épuration	- CD25	- AERMC - DDT - Chambre d'agriculture	
	Fiabiliser les données	2.8	Fiabiliser les données de prélèvements d'eau (agricole, eau potable, industrielle, etc...)	- CD25 - EPAGE HDHL	- AERMC - DDT

Accompagner les acteurs dans l'approbation des connaissances	2.9	Poursuivre et diffuser les résultats de la surveillance des milieux	- CD25 - AERMC	- Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs (FDPPMA)	
	2.10	Encourager les collectivités en vue d'améliorer les rendements de distribution d'eau Développer des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP) – économie d'eau et sobriété	- AERMC	- CD25 - ARS	

Focus sur ...

Action 2.0 : Étude prospective sur l'impact du changement climatique sur le périmètre Haut Doubs Haute Loue

L'étude qui a été lancée au 2nd semestre 2022, basée sur les différentes projections existantes sur le changement climatique, doit permettre d'anticiper l'évolution attendue du climat sur le territoire de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et de proposer une stratégie d'adaptation permettant de réduire les vulnérabilités.

En intégrant le développement démographique et l'évolution des écosystèmes, l'étude réalisera **un diagnostic** du territoire et **formalisera les impacts** attendus du changement climatique à l'horizon 2050 sur le compartiment eau. Ce diagnostic prendra en compte l'évolution attendue :

- de l'hydrologie des cours d'eau du bassin ;
- des ressources karstiques profondes du bassin ;
- du fonctionnement des zones humides ;
- de la quantité et de la qualité des eaux sur le bassin.

L'étude aboutira à une **stratégie d'adaptation** pour la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin du Haut-Doubs Haute-Loue. Cette stratégie doit permettre de **réduire la vulnérabilité** du territoire et des activités tout en **préservant les ressources en eau et les milieux aquatiques et humides**.

Actuellement, la construction d'un modèle hydrologique est en cours. Les premiers ateliers de travail ont débuté en février 2023.

Focus sur ...

Action 2.7 : Étude sur le devenir des boues de stations d'épuration

Afin d'anticiper les futures évolutions du contexte réglementaire et local plus contraignantes pour la valorisation agricole des boues produites par les stations d'épuration domestiques, filière prédominante jusqu'à présent dans le Doubs, l'Etat et le Département ont initié une étude stratégique visant à préfigurer la gestion et la valorisation de ces boues et des matières de vidange issues de l'assainissement non collectif.

Cette étude, cofinancée par l'Agence de l'eau (45%), l'Agence de la transition écologique -ADEME- (35%) ainsi que par la Banque des Territoires (10%), a été confiée à un bureau d'études avec **un appui technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire-de-Belfort**.

Basée sur une enquête auprès des principales collectivités productrices de boues et sur le recueil puis l'analyse des données fournies par les partenaires du Département, cette étude a pour principaux objectifs de :

- Dresser un état des lieux précis, actuel et prospectif (à l'horizon 2035), des gisements de boues à l'échelle départementale et des modes de gestion/valorisation actuels ;
- Définir différents scénarii organisationnels d'une ou plusieurs filière(s) de gestion alternative et/ou complémentaire des boues d'épuration à l'échelle de secteurs homogènes dont les enjeux sont partagés;
- Préciser, in fine, au stade avant-projet le scénario organisationnel départemental faisant consensus et validé par les principales parties prenantes.

Cette étude, désormais finalisée, a permis d'établir **un état des lieux objectif de la situation actuelle et à l'horizon 2035 et ainsi de proposer aux acteurs des méthodes et des outils de gestion mutualisés**. À présent, les collectivités productrices de boues disposent des éléments nécessaires pour élaborer leurs stratégies de gestion des boues.

Axe 3 : Agir sur tous les leviers

Contexte

Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 permet d’agir sur 3 leviers essentiels à la reconquête de la qualité des eaux karstiques :

1. La réduction des pollutions, qu’elles soient diffuses ou ponctuelles ;
2. La maîtrise des prélèvements d’eau afin de préserver la ressource ;
3. La restauration des cours d’eau et zones humides à protéger.

Ce sont ces 3 axes d’actions combinés qui permettront de retrouver une qualité des eaux durable pour les rivières karstiques de notre territoire.

La réduction des pollutions est ainsi une étape évidente dans cette reconquête et doit se déployer sur tous les types de pollutions :

- Les pollutions diffuses tout d’abord, issues des activités quotidiennes, peu visibles à première vue mais qui se retrouvent sur l’ensemble du milieu naturel, d’autant plus en contexte karstique ;
- Les pollutions ponctuelles ensuite, issues d’activités spécifiques et se rencontrant aux abords de ces activités ;
- Les pollutions par les toxiques enfin, directement issues du rejet incontrôlé de produits toxiques dans les rivières.

Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 impulse des modifications de comportement, d’usage mais aussi de réglementation pour réduire efficacement ces pollutions.




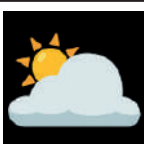
Par ailleurs, la raréfaction de la ressource en eau entraîne à la fois une aggravation de la concentration des pollutions mais aussi une accélération de phénomènes dommageables à l’équilibre des milieux naturels (augmentation de la température de l’eau, ...).












Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 accompagne les efforts de maîtrise des prélèvements afin de garantir une préservation durable de la ressource.





Enfin, la rivière étend son cours au sein d’un milieu naturel complexe qui peut lui aussi être fragilisé et la fragiliser en retour. Une action uniquement centrée sur la rivière ne permettrait ainsi pas d’atteindre des résultats probants.

Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 prévoit également d’agir sur le milieu naturel pour garantir l’équilibre global de l’écosystème des rivières karstiques.

Les actions actuellement menées

	N° de l’action	Action	Pilote(s)	Partenaires associés	Météo
Réduire les pollutions diffuses	3.0	Contrôler les épandages	- DDETSPP - DDT	- OFB	
	3.1	Suivre les plans d’épandage	- Chambre d’agriculture	- DDT - CD25 - AERMC	
	3.2	Modifier les règles de financement du FEADER (sortie du tout lisier)	- CR BFC	- CD25 - Chambre d’agriculture	
	3.3	Mettre en œuvre les nouvelles règles dans les zones vulnérables	- DDT	- Chambre d’agriculture - OFB - AERMC (financement)	

Réduire les pollutions diffuses	3.4	Mettre en œuvre les actions nécessaires aux captages prioritaires	- DDT		
	Réduire les pollutions ponctuelles	3.5	Mettre en œuvre le Plan fromageries	- DDT	- DDETSPP - AERMC - CD25 - FRCL - EPAGE HDHL - EPAGE DD
3.6		Contrôler les STEP urbaines et appliquer la doctrine karst visant à restreindre les niveaux de rejet sur l'assainissement au regard de la sensibilité du territoire	- DDT	- AERMC	
3.7		Contrôler les installations de traitement industrielles	- DDETSPP - DREAL		
3.8		Assister techniquement les collectivités éligibles sur le volet assainissement	- CD25	- DDT - AERMC	
3.9		Accompagner financièrement le bloc communal sur l'assainissement	- CD25 - AERMC	- DDT	
3.10		Mettre en œuvre le programme de mesures du SDAGE en matière d'assainissement	- AERMC	- CD25 - DDT	
Réduire les pollutions par les toxiques	3.11	Accompagner les bonnes pratiques de traitement des bois (charte piqûre)	- DDT	- Office National des forêts - Centre Régional de la Propriété Forestière	
	3.12	Mettre en œuvre l'opération LIMITOX	- CD25 - AERMC	- DDT - AERMC - CD25 - EPAGE HDHL	
Maîtriser les prélèvements	3.13	Accompagner la sobriété des usages de l'eau (récupération eaux pluviales, pratiques plus vertueuses, sensibilisation)	- CD25 - AERMC	- EPAGE HDHL - EPAGE DD - DDT	
	3.14	Accompagner les collectivités en vue d'améliorer les rendements de distribution des réseaux			
	3.15	Accompagner la recherche de ressources de substitution	- AERMC	- ARS - CD25 - DDT	

Maîtriser les prélèvements	3.16	Mettre en adéquation les prélèvements avec les volumes disponibles (Mettre à jour le PGRE Haut Doubs vers l'élaboration d'un PTGE)	- EPAGE HDHL	- DDT - AERMC	
Agir sur le milieu naturel	3.17	Restaurer les milieux aquatiques	- DDT	- EPAGE HDHL - EPAGE DD - EPTB	
	3.18	Planter des haies et tout autre élément paysager (ripisylve par exemple) apportant des effets bénéfiques sur la gestion du ruissellement et le transfert des polluants	- Fédération de chasse - LPO - Chambre d'agriculture - EPAGE DD	- DDT - CR BFC	
	3.19	Contrôler la destruction des affleurements rocheux à travers la déclaration préalable et préparer la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels	- DDT	- Conservatoire botanique - Chambre d'agriculture - OFB - DREAL	

Focus sur ...

Action 3.5 : Mettre en œuvre le Plan fromageries

Pourquoi ?

- Parce que l'excellence de la filière AOP Comté doit aujourd'hui s'accompagner d'une excellence environnementale ;
- Parce que certaines installations de traitement de l'eau des fromageries (stations d'épuration) ont connu des dysfonctionnements ;
- Parce que l'impact de ces dysfonctionnements sur les milieux aquatiques et leur retentissement médiatique sont majeurs ;
- Parce que la réponse ne peut être que collective et coordonnée.

Pour toutes ces raisons, 6 acteurs s'engagent pour :

- Améliorer la connaissance sur les installations de traitement des fromageries ;
- Améliorer la gestion des installations de traitement des fromageries et leur niveau de rejets ;
- Accompagner les acteurs et animer la mise en œuvre du plan au niveau territorial ;
- Communiquer et sensibiliser.

Les signataires du plan fromageries du Doubs :

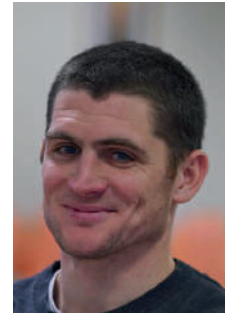
- Les services de l'État dans le Doubs
- Le Département du Doubs ;
- La Fédération Régionale des Coopératives Laitières (FRCL) ;
- L'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue ;
- L'EPAGE Doubs Dessoubre ;
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ces actions s'adressent à toutes les fromageries, coopératives ou industrielles, ateliers fermiers ou transformateurs de sérum, pour faire progresser la qualité des rejets des ateliers agroalimentaires et particulièrement des fromageries, que ces dernières fonctionnent avec des systèmes d'assainissement autonomes ou en étant connectées à des stations de traitement des eaux usées publiques.

L'objectif est clair : maintenir le potentiel de production emblématique de notre région tout en réduisant son impact sur la qualité des milieux en mobilisant tous les leviers d'action disponibles.



Entretien avec Mathias BOUILLET
Président de la Fédération Régionale Coopératives
Laitières (FRCL) du Massif Jurassien



La FRCL est signataire des plans « eau karstique » et « Fromageries ». Pouvez-vous rappeler le contexte d'implication de votre fédération ?

FRCL : Depuis 1996, notre fédération accompagne la gestion de l'assainissement dans les fromageries coopératives. Ce secteur d'activité très spécifique du fait de sa forte atomisation exige une approche technique adaptée qui a été mutualisée au sein de la fédération. Outre un appui à la gestion réglementaire des obligations incombant aux fromageries, la FRCL accompagne celles qui souhaitent s'équiper d'une station d'épuration individuelle dans la réflexion préalable au projet puis dans l'assistance à l'exploitation de ces mêmes stations, une fois mises en service. S'agissant des fromageries reliées à un outil d'assainissement collectif, la FRCL réalise des campagnes de mesures des rejets avant entrée dans l'outil épuratoire collectif et propose, le cas échéant, des accompagnements complémentaires, par exemple pour l'appui à la construction de bassins tampons.

L'intégration de vos actions dans le plan a conduit à une évolution de votre offre de services ?

FRCL : Dès 2019, constatant l'accroissement du nombre de projets d'investissement visant à moderniser les outils d'assainissement dans les coopératives, la FRCL a réagi en renforçant son équipe spécialisée avec l'embauche de deux collaborateurs supplémentaires. Ainsi, en 2022, cette situation a permis à notre fédération de prendre des engagements renforcés et concrets dans le cadre du plan établi pour 2022. Ainsi, la FRCL a intensifié ses actions historiques d'une part, et a proposé d'autre part de nouveaux services.

Concrètement, quelles actions menées par la FRCL en 2022 pourraient illustrer l'impact de ce renforcement aux bénéfices des coopératives fromagères ?



FRCL : Répondant au premier objectif du plan, la FRCL accompagne dans le Doubs 22 fromageries qui sont en assainissement individuel, soit la quasi-intégralité d'entre elles, dans lesquelles ont été effectués 83 suivis analytiques. S'agissant des coopératives fromagères raccordées en collectif ce sont 16 sites qui ont fait l'objet d'une campagne de mesures avec 21 interventions.

Par ailleurs, depuis 2015, le secteur fait face à la fin d'un cycle d'investissement. Ainsi les projets de nouvelles stations d'épuration individuelles de fromagerie ont été très nombreux. Pour l'ensemble du massif jurassien, ce sont une trentaine de stations d'épuration individuelles sur les 54 existantes qui ont été totalement modernisées dont une dizaine sur la seule période 2021-2023. Cette réalité témoigne de l'accélération de la dynamique d'amélioration de la performance environnementale des fromageries coopératives.

Comment la FRCL a-t-elle accompagné les fromageries vers une réduction de leur impact environnemental ?

FRCL : La FRCL accompagne les maîtres d'ouvrage dans la gestion de leur outil. De ce fait, elle émet systématiquement des conseils et préconisations pour en améliorer la performance environnementale, que ce soit à la source, c'est-à-dire pendant le processus de transformation lui-même, ou en aval de celui-ci lorsqu'il s'agit de traiter les effluents.

Concernant les projets d'investissements accompagnés, il est clair que chaque nouvelle installation réduit de fait significativement l'impact environnemental. De même, les 5 fromageries, qui dans le Doubs, ont investi dans un bassin tampon pourront mieux lisser la charge polluante.

Pour amplifier cette action et répondre au second objectif du plan fromagerie, la FRCL a construit un nouveau service spécifique qui sera mis en œuvre par le CTFC « EFFLUDIAG » vise à accroître la maîtrise des pollutions à la source. Testé dans 7 fromageries sur le Doubs, ce diagnostic du processus de transformation du lait aboutit à la préconisation d'actions correctives dans le but de réduire la charge polluante en sortie d'atelier.

Au-delà de l'investissement dans un outil adéquat, la gestion quotidienne d'une station d'épuration demande des compétences spécifiques qui reposent souvent sur les fromagers. Quelles actions entreprend la FRCL sur le volet humain ?

FRCL : Le fromager, en tant que responsable de la transformation laitière, est un acteur essentiel de la maîtrise de l'impact environnemental. Ainsi, la FRCL s'est rapprochée de l'ENIL de Mamirolle pour construire un module de formation spécifiquement dédié aux fromagers exploitants de station d'épuration de fromagerie. Cette formation a démarré avec 3 sessions réalisées concrètement en 2023.

Durant l'année 2022, les actions de contrôles des services de l'État ont amené un certain nombre de fruitières à être rappelées à l'ordre. Cette situation a-t-elle mis la FRCL en difficulté ?

FRCL : Il n'appartient évidemment pas à la FRCL de faire le bilan de cette campagne de contrôles ni de la commenter. En tant que prestataire, la FRCL a été très sollicitée pour accompagner rapidement ses adhérents dans la résolution des problèmes techniques ou réglementaires. Lors de sa tournée de terrain à l'automne 2022, à laquelle ont participé 60 coopératives du Doubs, la FRCL a renforcé son discours axé sur les progrès en matière de performance environnementale.

Cependant, ce sont avant tout les coopératives et leurs sociétaires qui fournissent des efforts considérables, tant sur le plan financier qu'humain. Dans ce domaine, si la maîtrise quotidienne des outils est indispensable, les investissements se font principalement à moyen et long termes. Il est important de souligner qu'en moins de 10 ans, dans le massif jurassien, les fruitières ont investi près de 15 millions d'euros dans des équipements épuratoires modernes traduisant ainsi concrètement leur prise en compte de la préservation de l'eau.

Si notre département a pu conserver un grand nombre de fruitières fromagères sur son territoire, c'est au prix d'une dynamique très volontariste de modernisation des outils au fil du temps.



Construction d'une station d'épuration à Longevilles Mont d'Or

Focus sur ...

Action 3.13 : Accompagner la sobriété des usages de l'eau (récupération eaux pluviales, pratiques plus vertueuses, sensibilisation)

Ainsi, les actions d'économies d'eau entreprises par tous les usagers (collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers) contribuent à la réduction des besoins et donc à la préservation de l'alimentation en eau des rivières.

Pour optimiser cette ressource rapidement, et atteindre des pertes en eau inférieures à 20% du volume prélevé à la source, l'Agence de l'eau et le Département du Doubs accompagnent les collectivités dans la réalisation d'études, la mise en place de suivi de performances et la réalisation de travaux de renouvellement des canalisations vétustes.

- **Plus de 20 collectivités accompagnées dans la réalisation d'études ;**
- **11 projets de travaux en cours**
- **Plus de 84 000 m³ d'eau par an économisés**

Focus sur ...

Action 3.17 : Restaurer les milieux aquatiques

Au plus près du territoire, les acteurs du Plan Rivières Karstique travaillent à redonner à nos cours d'eau une morphologie se rapprochant de leur style fluvial naturel dans l'objectif d'améliorer la composition des peuplements avec notamment le retour de certaines espèces, d'améliorer leurs capacités auto-épuratoires et, à moyen terme, d'améliorer l'état écologique du secteur restauré.

Effacement des seuils du Dessoubre à Neuf Gouffre (EPAGE Doubs Dessoubre)



Avant



Après

Restauration du ruisseau de Soye (EPTB Saone Doubs)



Avant



Après

Restauration morphologique du ruisseau de St Rénober (EPAGE Haut Doubs Haute Loue)



Avant



Après

Les actions se poursuivent avec de nouveaux linéaires à restaurer programmés pour 2024 et 2025. Ainsi, la restauration morphologique de 12 km de la Reverotte est prévue pour cette période.

Axe 4 : Mieux communiquer




Contexte

La communication autour du plan rivières karstiques permettra non seulement de mieux valoriser les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du plan mais aussi d'améliorer l'information autour des enjeux de l'eau, élément essentiel à la sensibilisation du grand public aux problématiques en cours.

Ainsi, le plan poursuit l'ambition de mettre à disposition du plus grand nombre une information fiable et actualisée sur la gestion de l'eau dans notre département afin que chacun puisse se saisir du sujet et s'insérer dans les actions du plan.

Cet axe de communication irrigue ainsi tout le plan rivières karstiques 2022 - 2027, au service de sa plus grande efficacité.

Les actions actuellement menées

	N° de l'action	Action	Pilote(s)	Partenaires associés	Météo
Mieux communiquer sur les actions engagées	4.0	Lancer et alimenter le site Internet départemental de l'eau	- CD25	- Services de l'Etat - AERMC - EPAGE	
	4.1	Éditer annuellement les données départementales liées à l'assainissement	- CD25	- DDT - ARS - AERMC	
	4.2	Communiquer au grand public dans la presse quotidienne régionale	- Préfecture du Doubs - CD25	- DDT - AERMC	

Focus sur ...

Action 4.0 : Lancer et alimenter le site Internet départemental de l'eau

Recenser les nombreuses actions menées par l'ensemble des structures contribuant à la préservation de la ressource en eau (État et ses établissements publics, collectivités, associations et acteurs économiques), et les porter à la connaissance du grand public : deux objectifs atteints avec le site internet départemental de l'eau.



Rendez-vous sur : <https://doubs-eau.fr/>

Le plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Le Plan Rivières Karstiques 2022 - 2027, propre au Doubs, s'intègre totalement dans le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dévoilé par le gouvernement le 30 mars 2023.

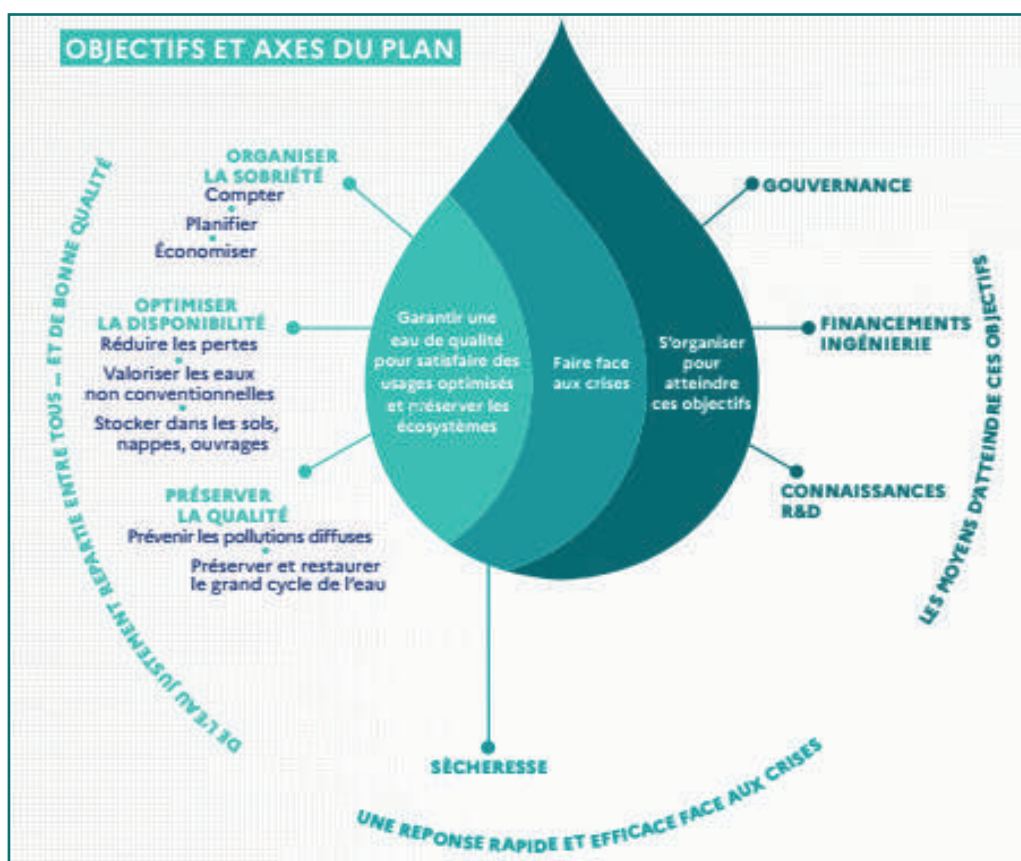
Dévoilé le 30 mars 2023, le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau est la première déclinaison de la planification écologique, c'est à dire une action coordonnée pour réussir une transition écologique juste et efficace pour faire face à l'urgence écologique.

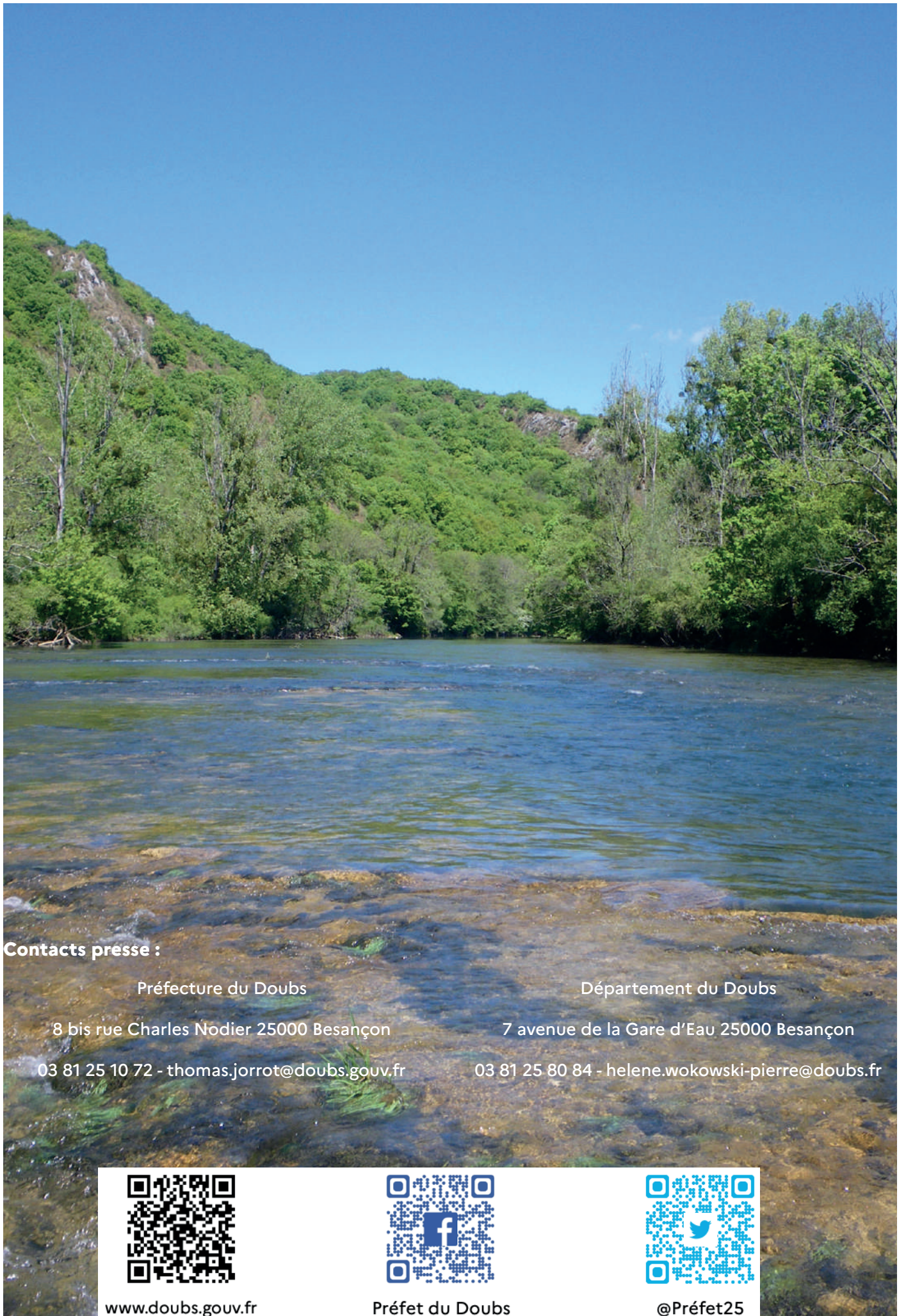
Annoncé fin mars 2023, il a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Il comprend 53 mesures visant à répondre à trois enjeux majeurs :

- **Organiser la sobriété des usages ;**
- **Optimiser la disponibilité de la ressource ;**
- **Préserver la qualité de l'eau.**

Le Plan Rivières Karstiques 2022-2027 devance et se conforme à cette stratégie nationale. Ainsi, non seulement les objectifs sont partagés, mais les mesures concrètes prévues dans chacun d'entre eux se rejoignent.

Au-delà, la mise en œuvre du Plan Rivières Karstiques 2022-2027 s'appuiera sur certains moyens, notamment financiers et réglementaires, qui seront déployés dans le cadre du plan national.





Contacts presse :

Préfecture du Doubs

8 bis rue Charles Nodier 25000 Besançon

03 81 25 10 72 - thomas.jorrot@doubs.gouv.fr

Département du Doubs

7 avenue de la Gare d'Eau 25000 Besançon

03 81 25 80 84 - helene.wokowski-pierre@doubs.fr



www.doubs.gouv.fr



Préfet du Doubs



@Préfet25